

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT VINCENT D'OLARGUES  
en date du 04 avril 2016**

Présents : MM. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoints au Maire)

MM. RABOU Roger - AZEMA Jean (Conseiller Municipal)

Mmes MOLINARI Lucile - BARTHES Patricia - SOUYRI Emilie – FONTES Viviane – ROUANET Gisèle (Conseillères Municipales)

M. MENNESSON Gilbert a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. FONTES Bernard (Maire) à 18 heures en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance en date du Conseil Municipal du 18 février 2016 qui est unanimement approuvé.

Selon la possibilité offerte par la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 aux communes de moins de 1 500 habitants, il est unanimement décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil Municipal exercera désormais directement ses compétences. Son budget est transféré dans celui de la commune y compris son excédent de fonctionnement au 31/12/2015 (7 876,88 €).

*Monsieur le Maire donne lecture des comptes de l'exercice 2015 du budget principal de la commune dont les écritures sont conformes au Compte de Gestion 2015 établi par le Centre des Finances Publiques de LAMALOU LES BAINS :*

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 221 505,85 €

Recettes : 237 693,99 €

Excédent : 18 331,60 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 101 914,42 €

Recettes : 83 582,82 €

Déficit : 16 188,14 €

*Après reports de l'exercice précédent, le résultat de clôture 2015 est le suivant :*

*Excédent de fonctionnement de : 9 941,75 €*

*Excédent d'investissement de : 59 640,32 €*

*L'excédent d'investissement qui apparaît ci-dessus représente le solde de la ligne de trésorerie en cours qui a été renouvelée.*

*Considérant la sincérité des comptes présentés, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire.*

*Les deux sections du budget étant excédentaires, il est unanimement décidé de reporter en totalité l'excédent de fonctionnement (soit 9 941,75 €) au budget primitif 2016*

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de l'exercice 2015 du budget annexe (eau et assainissement) de la commune dont les écritures sont conformes au Compte de Gestion 2015 établi par le Centre des Finances Publiques de LAMALOU LES BAINS :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 46 706,57 €

Recettes : 64 382,33 €

Excédent : 17 675,76 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 245 726,34 €

Recettes : 143 664,67 €

Déficit : 102 061,67 €

Après reports de l'exercice précédent, le résultat de clôture 2015 est le suivant :

Excédent de fonctionnement de : 31 188,38 €

Déficit d'investissement de : 96 552,22 €

Considérant la sincérité des comptes présentés, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la commune présenté par Monsieur le Maire.

Considérant qu'il convient d'affecter en réserve l'excédent de fonctionnement pour réduire le déficit d'investissement, il est unanimement décidé d'inscrire la somme de 31 188,38 € (soit la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté) en excédent de fonctionnement capitalisé au budget primitif 2016.